Compte rendu CHSCT du 27/05/2020

Un CHSCT s'est tenu le 27/05/2020 en présence des organisations syndicales et des représentants de la Direction, notamment le médecin de prévention.

Compte tenu de la période sanitaire actuelle, cette réunion s'est tenue en mode audioconférence. Etaient présents pour FO, Mireille Compagnat, Thierry Vall et Christian Pernot.

Nous n'avons pu lire notre liminaire dès le début de la séance, le Directeur semblait pressé de nous détailler la situation dans le département….

Distribution de masques :

Le Président a commencé par évoquer la distribution de masques dans les services du département. Il a rappelé que des masques chirurgicaux avaient été distribués début avril pour les agents chargés de l'accueil et les collègues des trésoreries hospitalières. Une distribution de masques alternatifs a également été réalisée les 18 et 19 mai à raison de quatre par agent, lavables 20 fois et nous rappelons que la préfecture a livré 21 800 masques chirurgicaux supplémentaires à la DDFIP lundi 11 mai.

Au cours de la séance, FO Finances a réitéré sa demande d'achats de masques sur le budget du CHSCT.

En réponse, la Direction nous a indiqué que cette question serait examinée la semaine prochaine, après avoir évalué le nombre de masques livrés par la préfecture. Selon le Président, notre DDFIP dispose d'un stock de masques alternatifs pour deux mois. Pour FO Finances, cet achat serait bénéfique dans tous les cas, il s'agit d'un principe de précaution. Afin de pouvoir conserver un stock plus longtemps, nous avons proposé l'achat de nouveaux masques alternatifs.

Climatisation :

De nombreux systèmes de climatisations dans le département ne peuvent être mis en route pour le moment. Ils ne peuvent pas fonctionner dans les conditions préconisées par le Secrétariat Général des ministères économiques et financiers. L'utilisation de ventilateurs est fortement déconseillée, y compris dans les bureaux individuels.

FO Finances a demandé des précisions sur les aménagements et réductions d'horaires pendant les périodes de grande chaleur. Pour le Président, si les aménagements d'horaires sont actés, il n'en va pas de même pour les réductions d'horaires que nous avons demandées. Malgré ce refus, nous réitérerons notre demande de réduction d'horaires pendant les périodes de forte chaleur.

Nous avons également demandé s'il était possible, à l'instar de ce qui est prévu pour les agents classés fragiles dans le cadre de la crise coronavirus, d'envisager du télétravail

pour les agents ne supportant pas les fortes chaleurs. Le président a répondu que, pour l'instant, il n'y avait de possibilité d'élargir le télétravail aux personnes les plus sensibles à la chaleur. Nous lui avons demandé de faire remonter la question de l'achat d'ordinateurs portables supplémentaires à la Direction générale. A titre exceptionnel, le télétravail pourrait préserver la santé des collègues.

Pour nous consoler, l'administration nous fournira de l'eau !

Nous ne demandons pas l'aumône mais souhaitons travailler dans des conditions acceptables.

Accueil des usagers

Le Président nous a expliqué que l'accueil sur rendez-vous avait commencé hier, notamment au SIP de Carpentras. Quatre personnes on été accueillies dans le département.

La situation de l'accueil à Carpentras a été évoquée. Lors de la visite de l'hôtel des Finances, la délégation du CHSCT a constaté que la fenêtre des boxs était bloquée. Selon le Président, cette situation devrait être réglée très rapidement. A défaut, ils ne pourraient être utilisés.

Au SIP de Cavaillon, les plexiglas ne sont pas assez larges par rapport aux boxs. L'inspectrice santé sécurité au travail nous a expliqué qu'il n'existait pas de normes précises à ce jour pour ce type de matériel. Toutefois, elle a rappelé que la présence d'un plexiglas ne dispensait pas du respect des principes de distanciation sociale. De plus, elle nous a expliqué que son utilisation ne permettait une densification de l'espace de travail.

Hygiène dans les locaux

La question de l'hygiène peut relever de notre responsabilité personnelle. Il appartient à chacun de respecter une distance de sécurité avec nos collègues, de se laver les mains très régulièrement (une fois par heure au moins), d'aérer son bureau trois fois par jour 15 minutes et de nettoyer son espace de travail.

Elle relève également de la responsabilité de l'employeur. La question se pose particulièrement dans les centres de Cavaillon et de Carpentras. FO Finances a insisté sur la situation à Carpentras puisque son représentant a participé à la visite des locaux dans le cadre du CHSCT. En effet, les agents de ce site se plaignent notamment d'un nettoyage très irrégulier des sols.

Restauration à la cité administrative d'Avignon

A compter de mardi 2 juin, l'ARIA proposera des paniers repas dont nous ne connaissons pas encore le prix. La distribution se fera devant l'entrée du restaurant. Pour commencer, 80 paniers sont prévus.

Très important : à compter de cette date, le remboursement forfaitaire prendra fin, y compris s'il n'y avait pas assez de paniers pour tout le monde….

Ordonnance du 15 avril 2020 sur les congés :

FO Finances a rappelé son opposition à cette ordonnance qui organise la confiscation de nos congés (jusqu'à 10 jours). Une note départementale sur le sujet doit paraître le 27/05/2020.

Le Président estime qu'elle est équitable, non, pour nous, elle ne l'est pas. Elle correspond à une mesure de vexation des agents placés en ASA malgré eux.

Principe du fini parti

FO Finances a rappelé au Président sa position sur le fini parti pendant la période de confinement. Dès lors qu'une personne a été convoquée en présentiel pendant cette période, une journée entière de travail doit être décomptée, même si elle a été convoquée pour une demi-journée.

Le Président estime équitable de ne compter qu'une demi-journée de présence dans ce cas-là.

Pour Force Ouvrière, cette disposition, si elle apparaît équitable à la direction, est en fait profondément injuste ! En effet, elle contraint l'agent à un déplacement équivalent à celui qu'aurait provoqué une journée de travail complète! En clair, les frais de déplacement supportés par l'agent sont d'un montant équivalent quelque soit la quotité de temps travaillée. Vous avez dit équité ?

La prochaine réunion avec la Direction aura lieu jeudi prochain. N'hésitez pas à nous appeler pour évoquer vos situations individuelles !

BULLETIN D'ADHESION

NOM : ---------- PRÉNOM : ---------- N° matricule (ex N° AGORA) : ---------- ADRESSE MÈL :

----------GRADE : ---------- QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : --------- % AFFECTATION :
---------- déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)

Fait à ---------- le ----------
(signature)

66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu